



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

haut débit

Question écrite n° 48335

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur la fracture numérique. Le déploiement du haut débit en France, laissé dans un premier temps à l'initiative presque exclusive des opérateurs privés, n'a pas suffi à couvrir le territoire de façon complète et homogène. L'apparition d'une fracture numérique, à la fois territoriale et sociale, a fait de ce phénomène un enjeu incontournable d'aménagement du territoire, justifiant, voire nécessitant, une intervention publique forte. Cette intervention est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que la fracture risque de s'aggraver. En effet, alors que la fibre optique autorisant le très haut débit et donc l'accès à des services performants sera bientôt disponible dans la plupart des grandes agglomérations, les populations de nombreuses zones moins denses devront encore longtemps se contenter de faibles débits. Le risque est encore accru par la crise économique qui peut conduire les opérateurs, et même les collectivités territoriales, à différer leurs investissements. Il lui demande ce que le Gouvernement entend proposer sur cette question.

Texte de la réponse

Le Président de la République a souhaité que tous les Français aient accès au haut débit fixe et mobile d'ici 2012. La loi pour la confiance dans l'économie numérique de juin 2004 a effectivement permis aux collectivités locales d'améliorer la couverture en haut débit de leur territoire et de réduire les disparités sur les services proposés, en accélérant le dégroupage. L'action des départements a été particulièrement importante. Cependant, des zones blanches haut débit subsistent encore, en particulier dans les territoires qui n'ont pas pris la compétence numérique, celle-ci n'étant pas obligatoire. Leur résorption nécessite des investissements importants car ces zones blanches sont disséminées sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi l'une des décisions du plan France numérique a été de faire émerger des offres d'accès Internet haut débit à moins de 35 euros par mois, équipements de réception inclus. Un certain nombre d'opérateurs ont anticipé la procédure de labellisation de l'État et annoncé la commercialisation de services d'accès Internet par satellite à 2 Mb/s en voie descendante respectant le critère de prix du Gouvernement. Ces offres sont susceptibles de réduire les subventions nécessaires aux réseaux d'initiative publique, en apportant une solution minimale aux foyers les plus isolés et dont le raccordement immédiat au réseau serait particulièrement coûteux. Au-delà de la question des zones blanches, se pose la question du rééquilibrage national en haut débit et de la montée en débit des réseaux. À ce titre, des travaux sont menés avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) afin de permettre aux citoyens qui ne disposent que d'un débit minimum pour leur accès Internet de voir de nouvelles solutions émerger. Un premier bilan des travaux techniques a été présenté le 10 juillet 2009. Ces travaux se poursuivent à l'automne, de façon à définir des orientations d'ici à la fin de l'année. Le haut débit va laisser rapidement la place au très haut débit. Même si la vitesse de déploiement de ces services fait débat, le fait que chacun de nos concitoyens et de nos entreprises puisse y avoir accès ne se conteste pas. Ces réseaux, en général en fibre optique mais aussi passant par les réseaux câblés ou hertziens, comme la future technologie LTE, représentent un enjeu industriel majeur pour notre pays, avec plusieurs dizaines de milliards d'euros d'investissements sur les 20 prochaines années, un défi pour le maintien de la

compétitivité de nos entreprises, tout autant qu'un levier de relance pour notre économie et un facteur d'attractivité de nos territoires. Suite au vote de la loi de modernisation de l'économie en 2008, les expérimentations sur la mutualisation des réseaux, encadrées par le Gouvernement et l'ARCEP, ont abouti à un projet de cadre réglementaire sur le très haut débit, notamment sur les zones denses. Celui-ci devrait être adopté définitivement d'ici à la fin de l'année et permettre de libérer les investissements privés. C'est là une priorité du Gouvernement. Par ailleurs, le Gouvernement a inscrit le numérique dans le plan de relance de l'économie, à l'occasion d'une communication en conseil des ministres le 6 mai 2009. Le Gouvernement travaille ainsi à accélérer le déploiement des réseaux à très haut débit dans les zones de moindre densité. Le Gouvernement a ensuite appuyé la proposition de loi du sénateur Xavier Pintat. Cette proposition a été adoptée en première lecture au Sénat et sera examinée à l'Assemblée nationale prochainement. Plusieurs propositions sont ainsi à l'étude : définition d'un outil d'investissement minoritaire des collectivités dans des gestionnaires de réseaux, encadrement des aides publiques pour les zones non rentables, mutualisation des travaux de voirie au profit du très haut débit et surtout mise en oeuvre de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique du territoire. Ces schémas sont un élément essentiel pour disposer d'une vision d'ensemble des territoires et coordonner au mieux les investissements privés et publics. À ce titre, le Premier ministre a adressé une circulaire aux préfets, afin qu'ils organisent d'ici la fin de l'année 2009 une plus grande concertation sur l'aménagement numérique du territoire au niveau régional et qu'ils facilitent le lancement de ces schémas. Enfin, des réflexions ont lieu sur la pertinence d'utiliser des fonds issus du grand emprunt national pour le développement des réseaux à très haut débit.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48335

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4157

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10947